

Vie des Quartiers - Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution des subventions suivantes :

1 - Club de Parapente «Découv'Air»

Découv'Air est une association créée en 2002 pour promouvoir le parapente, principalement auprès des jeunes. Dans le cadre de ses actions, Découv'Air a décidé en 2005 d'organiser l'opération «L'Aile aux Enfants».

Cette opération consiste à permettre à des enfants malades du cancer, hospitalisés au CHU de Besançon, de découvrir le parapente à l'occasion de l'une des plus grandes fêtes internationales de parapente «La Coupe Icare» qui rassemble chaque année plus de 80 000 spectateurs. Elle s'est déroulée du 17 au 20 septembre dernier à Saint-Hilaire du Touvet en Isère.

Cette année, l'association y a emmené 6 enfants. Le budget de cette opération est chiffré à 7 600 €. L'association sollicite une aide financière de la Ville.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 1 500 €.

2 - Association de Palente

Une commission spécifique de l'Association de Palente projette la réalisation d'un livre qui devrait s'intituler «Palente Au Fil du Temps».

Ce livre permettra de conserver la mémoire de quartier et de faire le lien entre les générations en s'appuyant sur des recherches d'archives et des témoignages d'habitants du quartier de Palente, Orchamps, Les Vaïtes, Chailluz et ses environs.

Le budget global de l'opération se monte à 52 650 €. L'association sollicite plusieurs collectivités territoriales : Ville, Région, Département mais aussi des partenaires privés (banques, entreprises...). Elle fera également un appel à souscription.

L'association a prévu de présenter la maquette du livre à la Fête du Livre en 2010. La mise en vente (1 300 exemplaires) pourrait intervenir pour la fin de l'année 2010.

Il est proposé d'allouer à l'Association de Palente une subvention de 4 500 € pour ce projet.

3 - Association «Un Quartier Pour une Cause»

L'association «Un Quartier pour une Cause» s'est créée pour apporter son soutien à une jeune fille du quartier de Palente, atteinte, depuis septembre 2008, d'une maladie orpheline appelée «nécrose gélatineuse». Suite à cette maladie, cette étudiante mais aussi vendeuse à temps partiel, s'est retrouvée dans une situation financière critique. Afin de récolter des fonds, l'association a organisé début mai un spectacle de hip-hop, breakdance, cirque...

Pour cette action, il est proposé d'allouer à l'Association «Un Quartier pour une Cause» une subvention de 1 000 €.

4 - Fédération Nationale des Combattants Volontaires - Section du Doubs

La Fédération Nationale des Combattants Volontaires - section du Doubs participe régulièrement à toutes les cérémonies officielles et patriotiques de Besançon.

Elle a dû se doter d'un nouveau drapeau en remplacement de l'ancien détérioré.

Cette association ne percevant pas de subvention annuelle de fonctionnement, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'acquisition de ce drapeau.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1 500 € au Club de Parapente «Découv'Air»
- 4 500 € à l'Association de Palente
- 1 000 € à l'Association «Un quartier pour une Cause»
- 200 € à la Fédération Nationale des Combattants Volontaires - Section du Doubs.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 7 200 €, sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, vous nous demandez de voter des subventions exceptionnelles à diverses associations. J'essaie de comprendre les raisons de cette urgence ou de cet imprévu. Prenons un exemple : l'association de Palente demande une subvention exceptionnelle de 4 500 € ; elle a peut-être un projet culturel pertinent, c'est son droit. Dans le rapport qui suit, cette même association bénéficiera d'une subvention de 500 € pour des actions culturelles. Monsieur le Maire, vous souhaitez que l'on vote une subvention à une association sans que leur dossier de subvention puisse être débattu en commission, donc vous les invitez à prendre le canal officieux. A quoi servent les commissions si vous décidez de passer outre ? Ce n'est pas un bon signe de gestion ni de transparence.

M. LE MAIRE : Moi je suis pour la transparence, entre autres, et je le dis publiquement, pour que toutes les associations tiennent leur assemblée générale. Comprenne qui voudra et je serai très vigilant. Je ne m'adresse pas à vous, Monsieur OMOURI, vous n'êtes pas mis en cause.

Mme Danièle POISSENOT : Monsieur OMOURI, pour répondre à votre question, la proposition de délibération est passée en commission mais vous n'étiez pas là.

M. LE MAIRE : Vous n'étiez pas là mais vous ne pouvez pas être là tout le temps.

M. Michel OMOURI : A ce compte-là, mettez-la dans le rapport.

Mme Danièle POISSENOT : Monsieur OMOURI, je vous explique : on se retrouve avec deux subventions, une subvention exceptionnelle pour le livre qui va être effectivement un bel événement et une subvention de fonctionnement et lorsqu'on passe en commission les projets de délibérations des subventions, c'est en général pour le fonctionnement de l'association. L'association Palente est une nouvelle association donc on repart sur une aide au fonctionnement, c'est le point suivant. Ce rapport est complètement différent puisque cette association se propose de faire un livre sur le quartier de Palente qui participera à l'historique de Palente.

M. LE MAIRE : Il s'agit pour Palente de l'édition d'un livre sur le quartier et nous avons la même attitude que pour Bregille et Saint-Ferjeux. On permet à des associations de quartier d'éditer un livre sur leur quartier».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.